

## **“Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions”**

### **Note explicative**

#### **Qui devrait utiliser ce Code ?**

Toute organisation sportive liée par la Charte olympique doit respecter ce Code. Autrement dit, il concerne le Comité International Olympique (CIO), toutes les Fédérations Internationales (FI), tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et leurs membres respectifs aux niveaux continental, régional et national, ainsi que les organisations reconnues par le CIO.

#### **Comment les organisations sportives qui organisent des manifestations sportives devraient-elles appliquer ce Code (à savoir le CIO, les FI, etc.) ?**

Les organisations sportives peuvent soit :

- intégrer le Code par référence à celui-ci (ex : "Ces règles intègrent par référence le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations des compétitions, approuvé le 8 décembre 2015");
- mettre en place des règles conformes au Code;
- mettre en place des règles plus strictes encore que le Code.

#### **Comment les organisations sportives qui n'organisent PAS de manifestations sportives devraient-elles appliquer ce Code (ex : potentiellement les CNO) ?**

Si l'organisation à laquelle vous appartenez n'est pas organisatrice de manifestations mais qu'elle est tenue de respecter la Charte, vos obligations en vertu de ce Code comprennent ce qui suit :

- vous devez vous assurer que vos organisations membres mettent en place des règles qui soient conformes au Code;
- vous devez prendre des mesures destinées à instruire sur le sujet vos athlètes, leur entourage, les officiels, juges et arbitres.

Votre organisation peut également envisager d'appliquer les principes suivants pour aider à la mise en œuvre du Code :

- exiger comme condition d'appartenance ou de reconnaissance que les politiques et règles soient conformes aux dispositions applicables du Code.
- pour les organisations telles que les Comités Nationaux Olympiques, demander à chacune de ses entités membres d'établir des règles obligeant chaque participant à une compétition ou activité autorisée ou organisée par une fédération nationale ou l'un de ses membres d'accepter de se soumettre aux principes relatifs à la prévention des



COMITÉ  
INTERNATIONAL  
OLYMPIQUE

manipulations des compétitions, conformément au Code, comme condition de cette participation.

- Demander aux membres de rapporter toute information évoquant ou concernant une violation des règles de prévention des manipulations des compétitions à leur Comité National Olympique et leur Fédération Internationale, et de coopérer dans les enquêtes menées par toute organisation ayant l'autorité de le faire.
- Engager de vigoureuses poursuites dans les cas de violation des règles de prévention des manipulations des compétitions au sein de sa juridiction.
- Coopérer avec les organisations et agences nationales compétentes, en particulier les agences chargées de l'application des lois.

### **Qui mon organisation doit-elle contacter si nous avons des questions ?**

Si vous avez des questions concernant le Code ou si votre organisation souhaiterait recevoir une formation afin de renforcer ses compétences pour lutter contre les manipulations des compétitions, veuillez prendre contact avec le système IBIS (Système d'information sur les paris et l'intégrité) par courriel à l'adresse : [ibis@olympic.org](mailto:ibis@olympic.org)

### **Où mon organisation peut-elle trouver plus d'informations relatives aux manipulations des compétitions ?**

- Site web du CIO à l'adresse : <http://www.olympic.org/fr/commission-dethique?tab=betting>

### **Feuilles d'information du CIO :**

- Initiatives du CIO en matière d'intégrité – feuille d'information disponible ici : [http://www.olympic.org/Documents/Reference\\_documents\\_Factsheets/Factsheet-IOC\\_Clean\\_Athletes\\_Integrity\\_Initiatives-french.pdf](http://www.olympic.org/Documents/Reference_documents_Factsheets/Factsheet-IOC_Clean_Athletes_Integrity_Initiatives-french.pdf)
- Système d'information sur les paris et l'intégrité (IBIS) – feuille d'information disponible ici : [http://www.olympic.org/Documents/Reference\\_documents\\_Factsheets/Integrity\\_Betting\\_Intelligence\\_System\\_IBIS\\_FR.pdf](http://www.olympic.org/Documents/Reference_documents_Factsheets/Integrity_Betting_Intelligence_System_IBIS_FR.pdf)